



COMMUNE DE HÉNANBIHEN

République Française

Département des Côtes d'Armor

Arrondissement de Saint-Brieuc



Madame M.-F. GRANVILLE Commissaire Enquêteur
Mairie de Hénansal
2 rue de la Mairie
22400 HENANSAL

Hénanbihen, le 18 novembre 2019

Objet : Enquête publique Carrière des Vaux - commune de Hénansal

Madame,

Après vous avoir rencontrée jeudi 14 novembre 2019 à la Mairie de Hénansal et avoir eu contact téléphonique avec les services des collectivités territoriales à la Préfecture de St Brieuc, je me permets de mettre par écrit les observations de la commune concernant l'extension de la Carrière des Vaux :

1- le traitement des poussières, particulièrement pendant l'été, interroge les élus, l'entreprise fonctionne avec des broyeurs mobiles et le traitement des poussières semble insuffisant déjà actuellement.

2- les infrastructures routières communales seront mises à rude épreuve avec le triplement du trafic partant de la carrière (de 100 000t/an à 300 000t/an) et l'autorisation d'apport de déchets inertes (25 000t/an).

- La commune a mis plus de 90 000 € de son budget communal en 2018 pour la réfection de cette route et du Pont de Mettries.
- La partie urbaine de cette route communale est faïencée et a besoin d'être rénovée.
- Nous ne percevons aucune aide ni de Lamballe Terre et Mer ni de Dinan Agglomération.
- Contrairement à la commune de Hénansal qui a organisé un plan de circulation évitant le bourg, cette solution n'est pas envisageable sur notre commune et le trafic continuera à passer par le centre bourg.

3- Il n'est nullement dans nos intentions de freiner le développement et l'activité de la Carrière des Vaux, cette carrière ayant une grande utilité pour toutes les communes environnantes mais en l'absence de retour de financements extérieurs, nous serons contraints de prendre des dispositions :

- Soit réserver cette route au seul transport à vide.
- Soit prendre un arrêté municipal interdisant la circulation dans les deux sens aux plus de 3,5t sauf desserte communale.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Daniel PAULET

En copie :

Monsieur le Maire de HENANSAL

Monsieur le Président de Lamballe Terre et Mer

Monsieur le Président de Dinan Agglomération

Monsieur le Direction des Collectivités Locales de la Préfecture des Côtes-d'Armor

Monsieur Jean-Pierre MOTTIN, responsable du projet